

Mobilisations contre le gouvernement qui veut plumer les retraité·es

Les personnes en retraite sont au centre de la cible du gouvernement qui veut diminuer leur pension ou leur pouvoir d'achat, elles ne se laisseront pas faire !

L'idée du gouvernement de désindexer les pensions sur l'inflation a provoqué des remous, que le gouvernement a tenté d'apaiser en mettant en avant les plus « aisé·es ». En 2018, pour l'augmentation de la CSG, était « aisé·e » le ou la retraité·e au revenu fiscal de référence mensuel supérieur à 1 200 €, soit une pension de 2 000 € pour une personne seule et 3 100 € pour un couple. Cette fois-ci, face au tollé, le gouvernement précise que le ou la retraité·e « aisé·e » qui verrait sa pension gelée, est celui ou celle qui reçoit une pension mensuelle de 3 000 euros.

Cette désindexation remet en cause le fondement du système de retraite, qui est un droit individuel et contributif, qui garantit une pension aux personnes qui ont cotisé en proportion de leur salaire.

Cette désindexation augmente les inégalités avec un effet de seuil, les pensions un peu en dessous de 3 000 € vont dépasser celles à 3 000 €.

Autre idée du gouvernement, la suppression de l'abattement de 10 % dans le calcul de l'impôt, qui n'a rien à voir avec la déduction de 10 % pour les frais professionnels.

Ces 10 % sont historiquement, depuis 1978, la contrepartie de la pension inférieure au salaire et des possibilités de fraude fiscale ouvertes aux titulaires d'autres revenus. Dans le Code Général des Impôts, la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels des traitements et salaires des salarié·es est l'article 83, alors que l'abattement de 10 % pour les pensions est l'article 158, personne ne peut les confondre !

Ce n'est pas aux retraité·es de « faire des efforts », un sondage révèle que 53 % des sondé·es sont défavorables à une revalorisation des pensions inférieure à l'inflation, et ce refus grimpe à 61 % pour les plus de 55 ans ! Les actionnaires ont reçu 61 milliards d'euros entre avril et juin de la part des principales entreprises françaises cotées. La France est première en Europe, devant l'Allemagne (51,3 milliards de dollars), l'Italie (17,5 milliards) et l'Espagne (13,2 milliards), et deuxième au niveau mondial, derrière les États-Unis (177,2 milliards).

Les retraité·es ont déjà subi une baisse de pouvoir d'achat. Depuis 2017, arrivée du président Macron, l'inflation a été de 22,5%, tandis que les pensions n'étaient revalorisées que de 17,2%. Pour les personnes en retraite ayant subi l'augmentation de la CSG de 25 % en 2018, les pertes s'élèvent à 5,7 mois, quasiment la pension de la moitié d'une année ! Plus d'une personne en retraite sur trois est au minimum de pension.

Et l'avenir programmé est pire : si le niveau de vie a été comparable à celui de l'ensemble de la population jusqu'en 2020, toutes les « réformes » passées le font baisser, jusqu'à seulement 83 % en 2070. La génération 1960 a eu une pension égale à 75 % de l'ancien salaire, les personnes nées en 2000 auront une pension à 65 %.

Les retraité·es ont travaillé et cotisé toute leur vie, ils ont droit, au minimum, à la revalorisation de toutes les pensions du montant de l'inflation ... comme le prévoit la loi (article L 161-23-1 du Code de la Sécurité sociale) ! Ils ont droit au retour à la situation d'avant 1987, la revalorisation selon l'évolution du salaire moyen, ce qui assure une solidarité avec les actifs et actives.

C'est dans l'unité syndicale que les retraité·es se mobilisent pour imposer la revalorisation de toutes les pensions

Le 14 octobre pour les retraites complémentaires, rassemblements devant tous les sièges de l'Agirc-Arrco.
Le 19 novembre, montée nationale des retraité·es à pour une grande manifestation à Paris.



Pour l'augmentation de nos pensions

Une nouvelle fois les retraité·es sont dans le collimateur, au moment d'établir les budgets de l'État et de la Sécurité sociale. Cela fait des dizaines d'années que nous sommes la cible de régressions sociales mises en place par les gouvernements successifs qui répondent ainsi aux injonctions patronales.

S'il s'agit de trouver des ressources supplémentaires, il y a d'autres solutions : d'une part, faire en sorte que les besoins communs soient définis de manière démocratique et non en fonction des impératifs de la classe dirigeante ; d'autre part, le système actuel organise l'enrichissement d'une minorité au détriment de la grande majorité de la population.

Le financement des retraites et de l'ensemble de la protection sociale est possible en investissant, dans ces secteurs publics communs, l'argent actuellement privatisé par une infime minorité à travers l'exonération de cotisations sociales (86,8 milliards d'€ en 2025 !), les profits extravagants sur le dos de celles et ceux qui travaillent et ont travaillé (73 milliards de bénéfices pour les entreprises du CAC 40 au premier semestre 2026 !), etc.

Le minimum, c'est la revalorisation de toutes les pensions du montant de l'inflation ... comme le prévoit la loi (article L 161-23-1 du Code de la Sécurité sociale) !

L'urgence est à une revalorisation conséquente, compte tenu des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis des années : sur ces 10 dernières années, l'inflation a été de 22,5%, tandis que les pensions n'étaient revalorisées que de 17,2%. Pour les personnes en retraite ayant subi l'augmentation de la CSG de 25 % en 2018, les pertes s'élèvent à 5,7 mois.

On nous doit presque une demi-année, juste pour maintenir le pouvoir d'achat, et le gouvernement veut encore nous prendre plus ! C'est inacceptable !

Il faut imposer le retour à la situation d'avant 1987, la revalorisation selon l'évolution du salaire moyen, ce qui assure une solidarité avec les actifs et actives.

La lutte commune est primordiale, c'est pourquoi nos organisations soutiennent notamment les mobilisations des personnels des services départementaux d'incendie et de secours à compter du 25 septembre, celles de la fonction publique et des services publics le 29.

Le 14 octobre, une réunion du conseil d'administration de l'AGIRC-ARCO va décider du niveau de la revalorisation annuelle des pensions retraite complémentaire pour les retraité·es ayant fait tout ou partie de leur carrière dans le privé. Depuis le 1^{er} novembre 2025, 14 millions de retraité·es relevant du régime Agirc-Arrco ont subi un gel de leur pension complémentaire du fait exclusif du patronat. Ce gel a un impact d'autant plus important que la complémentaire Agirc Arrco représente entre 35 % et 60 % de leur retraite, suivant les catégories professionnelles.

Ce 14 octobre, nos organisations appellent à des rassemblements pour exiger la revalorisation de toutes les pensions !

Nous agissons le 14 octobre !